



Je rencontre des difficultés pour trouver un médecin traitant ?

sources : [CPRPF](#) ; sante.gouv.fr

Vous êtes affilié à la CPR

Dans certaines régions, il peut être compliqué de trouver un médecin traitant. Si vous êtes dans ce cas, la CPR peut vous accompagner dans votre recherche.

Pour cela, **vous devez adresser une demande par écrit** via votre [Espace personnel](#) :

- Mes échanges
 - Faire une demande
 - Assurance Maladie
 - Formulaire de contact
 - Sujet : « Votre situation-droits et démarches »
 - Objet : « Difficulté à trouver un nouveau médecin traitant »

ou par [courrier postal](#). Votre demande devra indiquer votre difficulté à trouver un médecin traitant et préciser quels membres de votre famille sont concernés par cette problématique : vous en tant qu'assuré, votre conjoint et/ou vos enfants.

A réception, la CPR vous adressera **une attestation** à présenter aux médecins que vous consulterez, précisant les modalités de facturation, afin que vous ne soyez pas pénalisé dans vos remboursements. Cette attestation sera valable un an.

En parallèle, un des conseillers CPR prendra contact avec vous afin de vous accompagner dans vos recherches et démarches pour trouver un médecin traitant. Lorsque vous aurez trouvé votre médecin traitant, n'oubliez pas le déclarer.

Vous êtes affilié à un autre régime ou si la CPR ne trouve pas de solution

Les communautés professionnelles territoriales de santé (**CPTS**) regroupent les professionnels (médecins, infirmiers, pharmaciens, établissements de santé, acteurs médico-sociaux, etc.) d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – **à leur initiative** – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

L'objectif principal est de faciliter l'accès aux soins, notamment pour les patients sans médecin traitant, d'améliorer la prise en charge des soins non programmés, et de fluidifier les parcours de santé. Les CPTS jouent aussi un rôle dans la prévention, la promotion de la santé, et la gestion des crises sanitaires.

Elles sont créées à l'initiative des professionnels eux-mêmes et contractualisées avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Assurance Maladie pour bénéficier de financements pérennes.

Comment trouver une CPTS proche de chez vous ?

Il suffit de faire une recherche sur internet « CPTS + nom de votre agglomération » pour trouver l'annuaire des professionnels de santé qui acceptent les nouveaux patients près de chez vous.